

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 juin 2026 à 18 heures 00 minutes
Salle des mariages

Quorum : 11

Présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procuration(s) :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. OULD Rayan

1 - Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 32/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

OBJET : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire informe,

Conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le vote se déroule à bulletin secret selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur. Monsieur le Maire demande à l'assistance de bien vouloir déposer les listes de candidats.

Une seule liste est déposée. Après dépouillement :

Nombre de votants : 17

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 16

Liste de Monsieur OULD : 16 voix.

Sont élus délégués :

- OULD Rayan
- MOUILLARD Aurélien
- DEVAUCHELLE Antoine
- GONERA-THEOT Nathalie

Sont élus suppléants :

- DEBONNE Hélène
- HORCHOLLE Dany
- AIT CHADI Nouara

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES

Le Maire,

OULD Rayan

2 - Désignation des membres du CNAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 33/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

OBJET : Désignation des membres du CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux membres de choisir 2 nouveaux délégués. Un délégué pour représenter les élus, un délégué pour représenter le personnel.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Monsieur Aurélien MOUILLARD pour représenter les élus
et Madame Viry HUOT pour représenter le personnel.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
OULD Rayan

3 - Election des délégués au Syndicat des Alençons

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 34/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

OBJET : Désignation des Délégués au Syndicat des Alençons

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la commune auprès du Syndicat des Alençons,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

et publication du :

.././....

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 17

Nombre de suffrage exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- Monsieur Claude MOREL, candidat titulaire, 17 VOIX

- Madame Nouara AIT CHADI, candidate suppléante : 17 VOIX

Le Délégué Titulaire est : Claude MOREL

La déléguée Suppléante est : Nouara AIT CHADI

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES

Le Maire,

OULD Rayan

4 - Désignation des représentants à la CLECT au sein de la CCTNP

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 35/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

**OBJET : Désignation des représentants à la
Commission Locale d'Evaluation des Charges
Transférées (CLECT) au sein de la CCTNP**

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il convient de constituer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre la commune et l'intercommunalité.

Il précise que la composition de cette commission doit être fixée par délibération et que chaque collectivité membre désigne ses représentants.
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-C055 en date du 30 avril 2026 de la CCTNP portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal DÉCIDE**:

- Article 1 :

* de nommer **OULD Rayan**, Maire, en qualité de **représentant titulaire** de la commune au sein de la CLECT.

* de nommer **MOUILLARD Aurélien**, Premier Adjoint, en qualité de **représentant suppléant** de la commune au sein de la CLECT.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES

Le Maire,

OULD Rayan

5 - Désignations des membres de la Commission d'Appel d'Offres

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 36/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commission d'Appel d'Offres intervient dans le cadre des procédures de marchés publics enagées par la commune, notamment pour l'examen des candidatures et des offres relatives aux marchés soumis aux règles de la commande publique.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est rappelé que la commission est présidée de droit par le Maire.

..../..../...

Sont candidats :

Membres Titulaires

- MOUILLARD Aurélien
- THEBAUD Denise
- DAUPHIN René

Membres Suppléants

- DEVAUCHELLE Antoine
- HORCHOLLE Dany
- VANHILLE Alexandre

Après le vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Nombre des suffrages exprimés : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de Pour : 17

Sont désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres Titulaires

- MOUILLARD Aurélien
- THEBAUD Denise
- DAUPHIN René

Membres Suppléants

- DEVAUCHELLE Antoine
- HORCHOLLE Dany
- VANHILLE Alexandre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES

Le Maire,

OULD Rayan

6 - Remboursement de frais avancés

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL n° 37/2026**

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 2

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation

29/05/2026

OBJET : Remboursement de frais avancés

Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../...

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil présents que certains frais ont été avancés dans le cadre des activités communales, par Monsieur DEVAUCHELLE, plus précisément l'achat d'un pied de micro chez ROYEZ MUSIK pour un montant total TTC de 35 € avec justificatif de paiement..

Monsieur DEVAUCHELLE Antoine est sorti au moment du vote.

et publication du :

.././....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'autoriser** le remboursement de 35 € (TRENTÉ CINQ EUROS) à Monsieur DEVAUCHELLE, pour l'achat d'un pied de micro qui servira dans la salle des mariages.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES
Le Maire,
OULD Rayan

7 - Remboursement de frais de mission et et indemnités kilométriques aux élus

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL n° 39/2026**

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

**OBJET : Remboursement de frais de mission et
indemnités kilométriques**

Date d'affichage
29/05/2026

Monsieur Le Maire rappelle que :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

1- Principe général

Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, conformément aux articles **L.2123-18-1** et **R.2123-22-2** du code général des collectivités territoriales.

La prise en charge de ces frais de transport et de séjour s'effectue sur présentation des pièces justificatives.

Cette prise en charge se distingue :

- * Des indemnités versées aux maires, aux adjoints et conseillers disposant de délégations ;
- * Des remboursements des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
- * De la prise en charge des frais d'inscription à des manifestations, colloques, formations, etc.

2- Les bénéficiaires

L'ensemble des conseillers municipaux, maire et adjoints compris, lorsqu'ils sont désignés pour représenter le Conseil municipal de Flesselles ou son maire pour les adjoints et autres conseillers municipaux.

NB : Les conseillers municipaux membres des assemblées délibérantes de l'EPCI ne peuvent prétendre à la prise en charge par la commune des frais engagés dans le cadre de travaux liés à l'intercommunalité (conseil communautaire, bureau, commissions, réunions d'intérêt intercommunal, etc.)

3- Les notions principales

Une réunion suppose une convocation ou une invitation formelle à y participer.

Cette réunion doit se dérouler hors du territoire de la commune quelle que soit la distance parcourue.

Peuvent être pris en charge, dans les limites fixées par la loi et les règlements :

- Les frais de nourriture et de logement ;
- Les frais de transport nécessaires au déplacement ;
- Les frais de stationnement.

La prise en compte s'effectue, au départ de la mairie de Flesselles, 231 Rue de la Vigne à Flesselles, sauf dans le cas de figure où l'élu part de sa résidence familiale et que celle-ci est plus proche du lieu de déplacement (article 10 décret n°2006-781). Les distances sont calculées à l'aide des plateformes Internet ViaMichelin et Mappy, itinéraire le plus court jusqu'à l'adresse exacte du lieu de réunion.

4- Modalités de remboursement

La prise en charge intervient sur production d'un ordre de mission signé par le Maire, d'un état récapitulatif par réunion, conformes aux modèles joints, nécessairement accompagnés d'un RIB ainsi que des pièces justificatives des frais engagés. Ainsi qu'une copie du certificat d'immatriculation. L'ensemble doit être transmis à la direction générale des services dans le mois suivant la date de réunion.

5- Usage du véhicule personnel à moteur et taux d'indemnisation

L'usage du véhicule personnel peut faire l'objet d'une prise en charge conformément à l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile

Puissance	jusqu'à 2000	de 2001 à	Au delà de
-----------	--------------	-----------	------------

fiscale	kms	10000 kms	10 000 kms
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.29 €
6 CV et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 cv et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

6° Frais annexes

Sur présentation des pièces justificatives, les frais de péage d'autoroute et les frais de stationnement du véhicule peuvent être remboursés quand le déplacement le justifie.

7° Utilisation des transports en commun

Le choix s'effectue, en principe, sur la base du tarif le plus économique et du mode le plus adapté à la nature du déplacement. Les transports en commun, lorsqu'ils sont possibles, sont alors à favoriser :

- * Pour le train, la règle est alors l'utilisation de la 1ère classe ;
- * S'agissant de l'avion, le tarif économique sera retenu ;
- * Le recours aux bus, tramway, RER, métro seront pris en charge sur présentation des tickets originaux et utilisés.

À défaut, les frais de taxis ou de location de véhicules peuvent également être pris en charge à la condition que l'utilisation des transports en commun n'ait pas pu être envisagée.

8° Frais de nourriture et d'hébergement

Ils font l'objet d'indemnités forfaitaires qui peuvent être servies, sur pièces justificatives des dépenses réellement engagées, dès lors que les conditions d'organisation de la réunion le justifient (éloignement, horaires).

Les frais de nourriture, hors petit-déjeuner, sont pris en charge à hauteur de 20 € par repas. En cas d'évolution du montant des frais de nourriture, le dernier montant en vigueur sera appliqué.

Les frais d'hébergement sont pris en charge à hauteur des montants forfaitaires suivants qui incluent le petit-déjeuner :

	Commune de Paris	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Autres villes	Département et régions d'outre-mer
Hébergement (petit-déjeuner compris)	140 €	120 €	90 €	120 €
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €

A noter que la prise en charge des frais d'hébergement sera modifiée à chaque évolution du taux des indemnités. Cette prise en charge sera alors appliquée en fonction du dernier montant réglementaire en vigueur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FLESSELLES

Le Maire,
OULD Rayan

8 - Sortie du mois d'Août - Taris à fixer pour les enfants et les accompagnants

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 38/2026

Séance du 05/06/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le vendredi Cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OULD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AIT CHADI Nouara, Mme BOUCHER Sophie, Mme BUÉ Anna, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie, M. HORCHOLLE Dany, Mme HORCHOLLE Karina, M. LEU Eric, M. MOREL Claude, M. OULD Rayan, Mme THEBAUD Denise, M. VANHILLE Alexandre

Procurations :

M. DAUPHIN René donne pouvoir à M. LEU Eric, M. DUPONT Jérôme donne pouvoir à Mme DEBONNE Hélène, M. MOUILLARD Aurélien donne pouvoir à Mme BOUCHER Sophie, M. ANTHOENE Maxime donne pouvoir à Mme BUÉ Anna

Etaient excusés :

M. ANTHOENE Maxime, M. DAUPHIN René, Mme DUPONT Sophie, M. DUPONT Jérôme, M. LEFEBVRE Noël, M. MOUILLARD Aurélien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BUÉ Anna

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : Sortie annuelle d'Août 2026 - Tarifs à fixer pour les enfants et les accompagnants

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents qu'il convient de fixer le tarif à réclamer aux participants de la sortie annuelle dans un parc de jeux à destination des enfants de la commune et qui aura lieu fin août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- le voyage sera ouvert aux enfants Flessellois de 4 à 18 ans.
- de fixer la participation à 5 € (CINQ EUROS) par enfant.
- de fixer la participation des accompagnateurs à 10 € (DIX EUROS).
- Les accompagnateurs devront être majeurs.
- Un accompagnateur aura à charge de s'occuper de 2 enfants de 4 à 12 ans.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES

Le Maire,

OULD Rayan

Le Secrétaire de séance,

Fait à
Le Maire,